# LA LETTRE DE L'ALLOCATION D'ACTIFS

De vous à nous. Pour aller plus loin sur l'allocation d'actifs. Le point de vue de nos experts.







Said BELBACHIR
DIRECTEUR COMMERCIAL RÉSEAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT



## Les solutions après la dissolution?

La politique française s'est invitée dans le quotidien des marchés.

Aux problématiques déjà nombreuses s'est ajouté un pavé de plus dans la mare. Quelles solutions proposer alors aux investisseurs ?

Pourtant, malgré une eau devenue si opaque, quelques bonnes nouvelles émergent : l'inflation par exemple, et le corollaire, les éventuelles baisses de taux à venir qui redonnent du lustre aux obligations d'entreprises.

Pour compléter l'arsenal à disposition des investisseurs, une nouvelle classe d'actifs pourrait entrer dans la danse : les actifs réels.

Un excellent prétexte pour revoir vos allocations en s'inspirant un peu, je l'espère, de cette lettre.

**Bonne lecture!** 



## **SOMMAIRE**

- Le point éco
- Stratégie d'allocation d'actifs
- Le coin de l'ESG
- Le coin de l'immobilier
- Le coin du non coté
- Multi-actifs : idées d'investissements
- Le fonds du trimestre
   Ofi Invest High
   Yield 2029 Part Afer
   High Yield 2029







e mois de juin aura vu les échéances électorales revenir au premier plan sur les marchés en France, aux États-Unis et en Angleterre sans remettre en cause à ce stade notre scénario central.

Aux États-Unis, le premier débat entre Donald Trump et Joe Biden a mis en lumière la fragilité du camp démocrate et de son candidat. Le marché commence à anticiper une victoire de Donald Trump avec un programme (peu détaillé à ce jour) qui est considéré comme plus inflationniste - donc moins de baisse de taux de la FED - mais contrebalancé par un probable renouvellement des baisses d'impôts initiées en 2017. Les marchés actions et obligations restant assez peu impactés à ce moment du calendrier.

En France, le résultat des élections législatives génère une Assemblée nationale fragmentée où aucune majorité significative de gouvernement ne se dégage. Les prochaines mesures du futur gouvernement devront être vraissemblablement négociées texte par texte pour pouvoir être votées, ce qui semble exclure de grands changements de cap financiers alors que la trajectoire des finances publiques reste mal orientée.

Côté Banque centrale européenne (BCE), l'inflation reste sous surveillance mais la fragilité de la reprise économique devrait conduire la Banque centrale à poursuivre son mouvement d'assouplissement par deux baisses également d'ici la fin de l'année.

>>> LIRE LA SUITE



#### **AVERTISSEMENT**

Nos vues sur les classes d'actifs fournissent un cadre de discussion large et prospectif qui sert de guide aux discussions entre les équipes d'investissement d'Ofi Invest Asset Management. L'horizon d'investissement de ces vues est à court terme et peut évoluer à tout moment.

La politique d'allocation présentée concerne les fonds multi-actifs gérés par Ofi Invest Asset Management (y compris les fonds profilés). Cette politique de gestion ne constitue donc pas une indication pour construire une allocation de long terme d'un client.



### NOS VUES DU MOIS DE JUILLET

#### **ACTIONS**

Aux États-Unis, les marchés actions sont restés assez insensibles aux événements et poursuivent leur trajectoire haussière, toujours tirés par le secteur technologique.

L'Europe, et la France en particulier, marque le pas. Nous ne changeons pas notre vue neutre avec convexité sur ce marché et sommes prêts à profiter d'épisodes de volatilité¹ à venir pour nous repositionner sur les actions, en particulier compte tenu des perspectives économiques attendues sur 2025.



#### **OBLIGATIONS SOUVERAINES**

Après une première baisse des taux de la Banque centrale européenne (BCE) le 6 juin 2024, deux baisses semblent toujours probables en zone euro cette année. Une baisse de la Réserve fédérale américaine en septembre est toujours d'actualité, avant une autre possiblement en décembre. Sur le mois, les taux 10 ans américains ont baissé de 4,50 % à 4,40 % et le Bund allemand est passé de 2,66 % à 2,50 %. Un mouvement légèrement appuyé par l'incertitude liée aux élections en France. Dans ce contexte, nous maintenons notre vue positive sur la classe d'actifs obligataire.



#### **OBLIGATIONS D'ENTREPRISES**

Les marges de crédit se sont bien comportées, soutenues par des résultats d'entreprises globalement solides. Ceci a donc logiquement profité aux obligations du secteur privé et en particulier aux obligations spéculatives à haut rendement<sup>2</sup>, que nous plébiscitons depuis plusieurs mois maintenant.



<sup>1 –</sup> Volatilité : correspond au calcul des amplitudes des variations du cours d'un actif financier. Plus la volatilité est élevée, plus l'investissement sera considéré comme risqué.

<sup>2 –</sup> Les obligations spéculatives à haut rendement ou « High Yield » ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés. Achevé de rédiger le 9 juillet 2024.



## STRATÉGIE D'ALLOCATION D'ACTIFS

BCE, UNE BAISSE DE TAUX, ET MAINTENANT?

ans quasi jour pour jour après sa création, la Banque centrale européenne (BCE) prend enfin son indépendance vis-à-vis de sa grande sœur, la Banque centrale américaine (FED), en étant la première à assouplir sa politique monétaire.

À l'issue de sa réunion du 6 juin, Christine Lagarde a en effet « pivoté » selon le terme consacré, en actant la 1<sup>re</sup> baisse de taux depuis 2022 après une interminable ascension puis un « plateau » de ses taux directeurs principaux, autorisée en cela par une inflation en décrue et une croissance atone.

Bien que la croissance ait été bien plus résiliente outre-Atlantique, la BCE ne devrait cependant pas faire cavalier seul bien longtemps puisque la décrue progressive de l'inflation américaine dans les trimestres à venir devrait initier une convergence plus classique des politiques monétaires de part et d'autre de l'Atlantique.

Face à ce ballet de géants, comment construire alors une allocation pour l'épargne de long terme, *a fortiori* dans un bruit croissant en matière de géopolitique, désormais jusque dans nos contrées ?

La réponse se trouve dans un retour aux fondamentaux en matière de diversification, avec des « briques » par classes d'actifs qui construiront la performance



Guillaume TAEK
RESPONSABLE COMMERCIAL
COURTIERS & CGP
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Un retour aux
fondamentaux en matière
de diversification,
avec des « briques »
par classes d'actifs

de long terme de l'épargnant. Ceci bien sûr, à condition de persévérer dans son objectif d'investissement à long terme et de ne pas succomber aux sirènes de nos émotions, en particulier face au tourbillon quotidien de l'actualité.

Face à ce noble objectif, les clients prudents – qui représentent la majorité des

épargnants français – pourront ainsi toujours compter sur un « coussin » obligataire attractif depuis que les taux ont retrouvé des couleurs.

Le fonctionnement de cet « amortisseur » pour le véhicule de l'investisseur est ainsi à prendre au 1er degré, quand il s'agit d'arriver à bon port sur une route parfois accidentée, et jonchée de panneaux qui prêtent à confusion. En effet, il aura tendance à être moins volatil que des actions, de par la nature même des obligations qui prévoit un remboursement du capital par l'émetteur au terme (sauf défaut), mais aussi car les coupons perçus durant cet intervalle confèrent une certaine visibilité en matière de rendement.

Ainsi, même si le pilotage tactique pourra apporter une optimisation du couple rendement/risque à court terme – au prix d'une difficile anticipation des marchés –, faut-il se rappeler que c'est bien l'allocation stratégique de long terme qui contribuera pour la grande majorité à la performance finale de l'investisseur.

Dans ce contexte, une allocation bien adaptée au profil des investisseurs a de fortes chances de délivrer in fine la performance attendue, et c'est bien avec un pilier obligataire en son centre que les épargnants prudents pourront bâtir le socle de leur épargne future.

De l'importance de l'allocation stratégique...



#### **ALLOCATION STRATÉGIQUE**

Construire, au niveau des classes d'actifs, l'allocation la plus appropriée

sur le long terme





#### **ALLOCATION TACTIQUE**

Tirer avantage des opportunités de marché

à court terme



## LE COIN DE L'ESG

## JUDICIARISATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (RSE)

## Quelles conséquences pour les entreprises et pour les investisseurs?

La signature de l'accord de Paris en 2015 a constitué une prise de conscience collective, pour agir et aller plus loin sur les enjeux climatiques et de durabilité afin que la transition écologique soit également une transition socialement juste. S'en est alors suivi un renforcement des cadres réglementaires et législatifs, mais aussi des actions en justice.

#### RENFORCEMENT DU CADRE LÉGISLATIF SUR LES QUESTIONS DE RSE : DE LA SOFT LAW À LA HARD LAW

La France a posé un premier cadre avec l'adoption en mars 2017 d'une loi sur le devoir de vigilance obligeant les grandes entreprises françaises à mettre en place un plan de vigilance afin d'identifier et de prévenir les risques d'atteintes aux droits humains fondamentaux, de dommages corporels ou environnementaux graves ou de risques sanitaires résultant des activités de la société ou de ses sous-traitants. Cette loi a introduit une disposition engageant la responsabilité civile des sociétés chargées de la mise en œuvre de ces plans de vigilance en cas de préjudice.

Au niveau européen, l'arsenal législatif s'est lui aussi renforcé autour du Pacte Vert (Green Deal), pour répondre aux objectifs d'atteinte de neutralité carbone en 2050. Ont ainsi vu le jour plusieurs textes et règlements, qui visent une plus grande transparence de la part des entreprises et des acteurs financiers. Ils sont assortis d'un système de contrôles, mais pas de sanction.

Ce n'est pas le cas d'autres textes européens, comme la directive européenne sur le devoir de vigilance, qui prévoit un système de sanctions administratives, avec



Valérie DEMEURE DIRECTRICE DE L'ANALYSE ESG OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

des amendes pouvant aller jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires net mondial de la société, et des poursuites judiciaires en responsabilité civile avec de possibles indemnisations des victimes d'incidences négatives.

Enfin, la responsabilité des entreprises peut aussi être engagée sur le plan pénal. C'est le cas avec la directive sur la criminalité environnementale, adoptée en mars 2024, qui prévoit une liste d'infractions pénales et reconnaît le crime d'écocide<sup>1</sup>.

#### **UNE MULTIPLICATION DES** PROCÉDURES METTANT EN CAUSE LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES **DEVANT LES TRIBUNAUX**

En France, des grands groupes tels que La Poste, Casino, Yves Rocher, Carrefour, Auchan, Danone ou encore Total Énergies<sup>2</sup> ont été poursuivis pour manquement à leur devoir de vigilance. Les griefs sont divers : emploi de sans-papiers dans la chaîne de sous-traitance, atteinte à la liberté syndicale, contribution à la déforestation, inaction contre la pollution plastique, projets d'oléoduc controversé en Ouganda en raison de ses impacts environnementaux et portant atteinte aux communautés locales, etc.

Reste qu'au-delà de ces poursuites et du fort écho médiatique qu'elles reçoivent, les contours judiciaires du devoir de vigilance doivent être mieux encadrés, et une chambre dédiée au sein de la cour d'appel de Paris a été mise en place pour juger ces contentieux début 2024.

#### **QUELLES CONSÉQUENCES SUR** LES INVESTISSEURS?

La prise en compte de la gestion par les émetteurs des facteurs de durabilité et des incidences négatives en matière de durabilité constituent une obligation pour les investisseurs au titre de la réglementation SFDR3. L'encadrement réglementaire qui s'applique aux entreprises et la hausse des actions en justice qui les accompagnent ont un impact dans l'analyse des investissements et le choix de gestion qui en découlent. L'intégration de ces évolutions se matérialise à travers la notation ESG des entreprises, le suivi des controverses auxquelles elles font face, l'engagement actionnarial et le vote.

Les activités du secteur financier et les impacts sociaux et environnementaux des investissements et financements sont eux aussi passés au crible par les acteurs de la société civile. Chaque année, des ONG mènent des campagnes et publient des rapports sur les impacts climatiques et sociétaux liés aux investissements et financements de projets<sup>4</sup>, qui constituent un réel risque réputationnel.

Le risque judiciaire existe aussi. En février 2023, la banque BNP Paribas² a notamment été assignée en justice par Les Amis de la Terre France, Notre Affaire à Tous et Oxfam France pour non-respect de son devoir de vigilance en matière climatique<sup>5</sup>. **Une première, et certainement** le début d'une série, qui met en lumière la responsabilité civile de tous les acteurs dans la lutte contre les incidences négatives en matière de durabilité.

4 - Voir par exemple les récents rapports de Reclaim Finance : https://reclaimfinance.org/site/2024/05/27/banques-et-chaos-climatique-le-soutien-au-charbon-metallurgique-en-hausse/

<sup>1 -</sup> Les individus coupables de crimes environnementaux causant la mort d'une personne sont passibles de peines de prison allant jusau'à dix ans. huit ans pour les « infractions qualifiées » équivalentes à un écocide, et cinq ans pour les autres. Ils sont également tenus de réparer les dommages causés à l'environnement. Les entreprises, elles, peuvent encourir des amendes pouvant atteindre 5 % de leur chiffre d'affaires mondial annuel ou 40 millions d'euros.

<sup>2 -</sup> Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.
3 - Sustainable Finance Disclosure Regulation : depuis 2021 la réglementation européenne oblige les institutions financières à classer leurs produits financiers entre Article 6, Article 8 et Article 9 en fonction de leur prise en compte des critères ESG.

ou https://reclaimfinance.org/site/2024/06/13/piege-energetique-en-europe-les-banques-soutiennent-le-gaz-fossile-avec-stade-lng/

<sup>5 -</sup> https://www.lemonde.fr/planete/article/2023/02/23/bnp-paribas-premiere-banque-assignee-en-justice-pour-son-financement-des-energies-fossiles\_6162941\_



## LE COIN DE L'IMMO

## MARCHÉS IMMOBILIERS : LE POINT À MI-ANNÉE

Quelle est la situation sur les marchés immobiliers sur ce premier semestre 2024? Que peut-on attendre du cycle de baisse des taux qui s'amorce actuellement?

#### UN DÉBUT D'ANNÉE TOUJOURS DÉLICAT

Sur le front de l'investissement en actifs immobiliers d'entreprises, seulement 18,3 milliards d'euros ont été engagés en Europe au 1er trimestre 2024, soit un recul de 35 % sur un an. Cette timidité reflète un attentisme quant à l'évolution des taux d'intérêts et par ricochet de la prime de risque immobilière, c'est-à-dire à l'intérêt relatif de cette classe d'actifs par rapport aux autres. Un des éléments notables est le niveau extrêmement bas des transactions de grande envergure. Enfin, nous observons une répartition inédite des investissements : 31 % des fonds sont alloués aux immeubles de bureaux, et 39 % au profit du marché logistique.

Dans ce contexte, les taux de rendement des bureaux les mieux situés et de grande qualité sont restés orientés à la hausse à Paris où ils atteignent désormais 4,50 %. Ils ont également poursuivi leur hausse de 0,1 % pour se situer entre 4,15 % à Munich et 4,55 % à Düsseldorf, Francfort et de 0,15 % à Copenhague, pour atteindre 4,35 %.

Sur les marchés locatifs européens, la faiblesse de la croissance en zone euro depuis 2023 accentue une polarisation déjà à l'œuvre sur les marchés immobiliers. La demande est plus dynamique et l'offre plus contrainte dans les secteurs centraux, ce qui pousse les loyers à la



Pascal BAUDIN

RESPONSABLE

PRODUITS ET MARKETING,

OFI INVEST REAL ESTATE SGP

hausse dans ces secteurs tandis que le mouvement inverse s'observe dans les zones périphériques, aussi dites secondaires. Cette disparité est réelle sur tous les secteurs mais en particulier sur les marchés de bureaux et logistiques.

#### NOS PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2024 : DES VALORISATIONS ET DES RENDEMENTS LOCATIFS EN STABILISATION

La BCE a effectué un premier mouvement de baisse de ses taux directeurs en juin 2024. Nous pensons qu'elle poursuivra ce mouvement sur la seconde partie de 2024 puis en 2025¹. L'OAT en sera impacté lui aussi à la baisse mais dans une moindre proportion. Le nombre et la taille unitaire des transactions pourraient donc repartir à la hausse, portés par une prime de risque immobilière revenue à sa moyenne de long terme (entre 1,40 et 1,50 %), nécessaire pour rendre de l'attractivité à cette

classe d'actifs. Ces mouvements nous font anticiper une stabilisation des taux de rendement sur la fin d'année 2024, après des baisses résiduelles en fin de premier semestre. Nous pensons qu'une hausse des valorisations est peu probable d'ici la fin d'année, sauf pour les marchés ultra-concurrentiels tels que les bureaux à Munich et la logistique européenne.

Dans le même temps, la hausse des loyers, liés à l'inflation et à la demande soutenue dans les zones centrales, servira de socle de rendement à long terme pour nos portefeuilles.

## NOS PERSPECTIVES À PLUS LONG TERME

Nous pensons qu'après cette phase de stabilisation de 2024, les valorisations des actifs pourraient connaître une reprise. En revanche, toutes les typologies et toutes les localisations ne seront pas égales quant à cet éventuel rebond. Par exemple, les bureaux situés dans les meilleures localisations devraient profiter d'une demande locative forte pour retrouver à moyen terme des niveaux de valorisation satisfaisants. D'un autre côté, les bureaux obsolètes et localisés dans des zones secondaires devraient connaître des difficultés à retrouver les niveaux de valorisations passés.

À plus long terme, nous sommes relativement optimistes concernant les performances de la classe d'actifs immobilière pour les raisons suivantes :

- les fondamentaux de la classe d'actifs restent bons avec des situations de surdemande dans les localisations centrales entraînant des taux d'occupation historiquement élevés;
- l'inflation, qui a été défavorable pour les valorisations des actifs immobiliers car ayant entraîné une hausse des taux d'intérêt, est bénéfique pour les loyers à moyen et long terme. L'immobilier, en tant qu'actif physique, protège ainsi partiellement contre la perte de valeur des monnaies.



1 – Source : Ofi Invest Asset Management, Perspectives, mai 2024.



## LE COIN DU NON COTÉ

## À LA DÉCOUVERTE DU PRIVATE EQUITY

Le non coté couvre traditionnellement les classes d'actifs suivantes : le Private Equity, les Infrastructures et la Dette Privée.

Découvrons aujourd'hui le monde du Private Equity, une classe d'actifs de plus en plus prisée par les investisseurs particuliers en quête de diversification et de rendements attractifs. Le Private Equity désigne les investissements dans des entreprises non cotées en bourse. Contrairement aux actions des entreprises cotées, les actions des entreprises privées ne sont pas négociables sur les marchés financiers.

Concrètement le Private Equity, ou Capital Investissement, consiste en l'apport, par des investisseurs, à des entreprises non cotées, de fonds propres ou quasi-fonds propres pour financer leur développement ou leur transmission.

Le Private Equity est un ensemble incluant deux activités :

- le capital-risque ou « Venture Capital » représente les investissements à long terme dans le développement de jeunes entreprises de type « start-up »;
- le « Leveraged Buy Out (LBO) » correspond à des opérations de croissance et/ou de transmission d'entreprises plus matures afin d'assurer leur développement et/ou leur rachat.



Xavier LE BLAN
DIRECTEUR GESTION PRIVÉE,
SWEN CAPITAL PARTNERS

Dans le Private Equity, le nombre d'actionnaires est beaucoup plus réduit qu'au sein des sociétés cotées, dès lors les parties peuvent être plus engagées. En effet les investissements en Private Equity peuvent concerner jusqu'à 100 % du capital d'une société et investir pour moins de 10 % est plus rare. Les actionnaires en Private Equity sont très impliqués auprès des dirigeants et sont alignés dans la réussite de l'entreprise : il s'agit d'un vrai partenariat et l'actionnaire peut peser fortement sur les décisions.

En revanche ce sont des actifs peu liquides car il n'y a pas de marchés pour échanger ou vendre les titres non cotés détenus. Dès lors ce type d'investissement ne peut être envisagé qu'à long terme, l'engagement auprès de sociétés non cotées est un accompagnement sur un temps important et la disponibilité des capitaux investis est faible.

Il est possible d'investir en direct dans une entreprise non cotée mais la manière la plus courante pour un particulier d'investir est de passer par des fonds de Private Equity:

- les FPCI (Fonds Professionnels de Capital Investissement) et les FPS (Fonds Professionnels Spécialisés) sont en général réservés aux investisseurs avertis et accessibles au travers de compte-titres;
- les FCPR (Fonds Communs de Placement à Risque) sont accessibles aux clients particuliers et commencent à être disponibles dans le cadre de contrats d'assurance-vie en unités de compte.

Pour les investisseurs particuliers souhaitant découvrir cette classe d'actifs, il est essentiel de bien comprendre l'ensemble des dynamiques du Private Equity et de se faire accompagner par un conseiller.

Dans une prochaine rubrique nous vous proposerons de poursuivre notre tour du non coté avec la classe d'actifs infrastructures privées.



# MULTI-ACTIFS : IDÉES D'INVESTISSEMENTS

LA CHINE, UNE OPPORTUNITÉ SUR LE COURT TERME ?

Notre équipe de gestion multi-actifs analyse de manière continue les marchés financiers afin de s'adapter aux différentes dynamiques. Avec une approche proactive, l'équipe est engagée dans la recherche constante de nouvelles idées d'investissement offrant ainsi des solutions aux évolutions du paysage financier.

u cours des trois dernières années, les actifs chinois ont traversé une période difficile. Cela a conduit de nombreux investisseurs à se poser une question cruciale : la Chine reste-t-elle un territoire propice aux investissements et à la performance ? Ces fluctuations ont alimenté le débat sur l'opportunité de se tourner vers d'autres marchés émergents ou asiatiques, en délaissant la Chine. Pourtant, malgré ces incertitudes, il pourrait se dessiner des opportunités cachées pour ceux qui osent encore croire à la résilience et au potentiel de ce géant en constante mutation, un empire à mille lieues de chez nous mais qui reste encore et toujours au centre des discussions.

## Des fragilités mais aussi des facteurs de soutien

En 2023, il est clair que le rebond de l'économie chinoise post-Covid a été moins vigoureux que prévu. La crise du secteur immobilier reste plus que jamais le talon d'Achille de cette économie, avec un investissement immobilier en contraction continue et une demande de logements qui peine à redémarrer. Néanmoins, depuis le mois de février, les marchés actions chinois, reprennent des couleurs. Depuis son point bas le 22 janvier dernier, le Hang Seng, principal indice de la bourse de Hong Kong, a augmenté de plus de 23 %1.



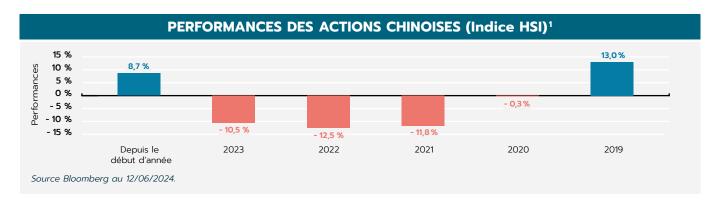
Thomas TRONEL, CFA
SPÉCIALISTE PRODUITS MULTI-ACTIFS
ET TAUX
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

Plusieurs éléments contribuent à l'impressionnant rebond des actions chinoises. Tout d'abord, la politique monétaire joue un rôle crucial. Contrairement à de nombreuses autres banques centrales mondiales, la Banque populaire de Chine (PBoC) maintient une politique monétaire accommodante.

Sur le plan politique, le gouvernement semble résolu à vouloir rétablir la confiance avec une économie chinoise tournée vers son marché domestique. Le plan gouvernemental inclut notamment des mesures pour soutenir les marchés boursiers mais aussi son secteur de l'immobilier. Pour finir, on souligne des statistiques économiques plutôt rassurantes sur ce début d'année. La croissance du 1er trimestre a surpris à la hausse et s'établit à 5,3 %, en rythme annualisé, quand le consensus la situait plutôt autour de 4,8 %. Les anticipations de croissance sur 2024 se sont également fortement appréciées.

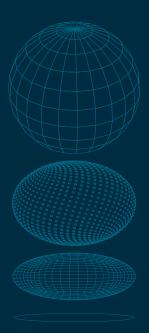
#### S'exposer aux marchés oui, mais en gardant une certaine maîtrise du risque

Pour ces différentes raisons, et afin de profiter de valorisations que nous jugions attractives sur le début d'année, nous avons décidé d'initier des positions tactiques sur les actions chinoises à partir du mois de février. Toutefois, nous demeurons conscients des problématiques structurelles présentes dans le pays et du sentiment qui peut s'inverser très rapidement. Ainsi, pour nous exposer partiellement aux actions chinoises tout en limitant notre risque de baisse, nous avons mis en place des stratégies optionnelles appelées call spread<sup>2</sup>. Ces stratégies, sont intégrées dans nos différents portefeuilles multi-actifs, nous permettant de profiter d'une partie de la hausse des actions chinoises tout en limitant la prise de risque sur ce segment de marché dont la dynamique est parfois difficile à anticiper.



1 – Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>2 –</sup> Call spread : le call spread est une stratégie qui implique l'achat simultané d'une option d'achat (call) et la vente d'une autre option d'achat (call) sur le même actif financier et à la même échéance. L'objectif est de profiter de la hausse du prix de l'actif financier, tout en réduisant le risque de perte en limitant les pertes potentielles.



## SE LAISSER PORTER VERS L'HORIZON 2029

Afer High Yield 2029 est la part d'un fonds obligataire à échéance qui investit dans des obligations spéculatives à haut rendement (« High Yield »²) de toutes zones géographiques, avec une note minimale de BB-, et les détient jusqu'à leur maturité le 31/12/2029.

### **POURQUOI INVESTIR?**



#### Une échéance 2029

- Une gestion à échéance afin de tirer parti des niveaux de rendement actuels (portage<sup>3</sup> élevé en comparaison des niveaux historiques).
  - Une maturité 2029 donnant accès à un large panel d'émetteurs sur le marché primaire et secondaire.



## Une expertise éprouvée

- 18° fonds à échéance lancé depuis 2009.
- Une équipe de 4 gérants « High Yield » expérimentés.
- Un process visant à sélectionner les titres au couple rendement/risque attractif selon la société de gestion.



## Un univers d'investissement global

- Investir sur les obligations les mieux notées de l'univers spéculatif à haut rendement<sup>2</sup>.
- Diversification possible dans des obligations de bonne qualité<sup>2</sup>, y compris les obligations du secteur financier.
- Possibilité de s'exposer aux obligations libellées en toutes devises, dont le dollar US, dans la limite de 30 % de l'actif net (risque de change couvert).

Il existe un risque de crédit si la qualité de crédit vient à se dégrader ou si l'émetteur venait à ne plus pouvoir payer les coupons. Le souscripteur est soumis au risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants. Les équipes sont susceptibles d'évoluer.

Les titres dits « spéculatifs »² présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres dits « Investment Grade »² et peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du fonds.



#### QU'EST-CE QU'UN FONDS À ÉCHÉANCE ?

Un fonds à échéance consiste à acheter des obligations et à les conserver jusqu'à maturité, quelles que soient les fluctuations de marché.

Ces fonds permettent aux investisseurs :

- de bénéficier du paiement d'un « coupon<sup>4</sup> » sur la durée de vie de l'obligation;
- de récupérer l'investissement initialement prêté à l'échéance, dans le cas où les émetteurs ne font pas défaut<sup>5</sup>.

Source : Ofi Invest Asset Management au 31/03/2024

#### L'EXPÉRIENCE D'UN GÉRANT DE FONDS À ÉCHÉANCE

- Historique de 18 fonds datés dans la maison
- 7 gérants spécialisés dans la dette d'entreprise<sup>6</sup>
- 6 milliards d'euros d'encours gérés par l'équipe au 31/03/2024



\*SRI: L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

- 1 Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.
- 2 Les obligations spéculatives à haut rendement « High Yield » ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch, et de C à Ba1 selon Moody's) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch, et de Baa3 à Aaa selon Moody's) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.
- 3 Le portage d'une obligation correspond au taux de rendement d'une obligation, si elle est détenue jusqu'à son échéance et si elle n'est pas confrontée à un défaut.
- 4 Le coupon correspond au versement périodique d'un intérêt au détenteur de l'obligation. Selon la nature de l'obligation, le versement des intérêts peut être régulier (généralement tous les ans) ou intervenir in fine, c'est-à-dire à l'échéance.
- 5 Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière) ou de leur défaillance, la valeur des obligations privées peut baisser.
- 6 Les équipes de gestion sont susceptibles d'évoluer.

# INVESTIR SUR LES OBLIGATIONS LES MIEUX NOTÉES DE L'UNIVERS SPÉCULATIF À HAUT RENDEMENT<sup>7</sup>

#### ÉCHELLE DE NOTATIONS DE QUALITÉ DE CRÉDIT DES OBLIGATIONS



NOM DU FONDS I OFI INVEST HIGH YIELD 2029 - PART AFER HIGH YIELD 2029

CODE ISIN | FR001400NGV5

FORME JURIDIQUE | FONDS COMMUN DE PLACEMENT

INDICE DE RÉFÉRENCE I -

HORIZON D'INVESTISSEMENT | 31 DÉCEMBRE 2029

FRAIS DE GESTION FINANCIÈRE | 0,72 % TTC MAXIMUM

FRAIS D'ENTRÉE | 2 % TTC MAXIMUM

FRAIS DE SORTIE | AUCUN

COMMISSION DE SURPERFORMANCE I AUCUNE

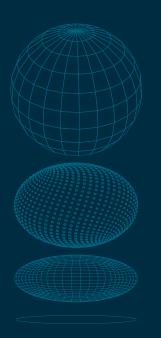
Veuillez vous référer au prospectus pour les risques principaux et caractéristiques détaillées du fonds, disponible sur le site www.afer.fr



7 – Les obligations spéculatives à haut rendement « High Yield » ont une note de crédit (de BB+ à D selon Standard & Poor's et Fitch, et de C à Ba1 selon Moody's) plus faible que les obligations « Investment Grade » (notées de AAA à BBB- selon Standard & Poor's et Fitch, et de Baa3 à Aaa selon Moody's) en raison de la santé financière plus fragile de leurs émetteurs selon les analyses des agences de notation. Elles sont donc considérées comme plus risquées par les agences de notation et offrent en contrepartie des rendements plus élevés.

8 – Notation minimum des émetteurs à l'investissement. La Société de Gestion (SGP) ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en œuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB-, la SGP décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entraînera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

9 – Les commissions de mouvement sont perçues à 100 % par le conservateur.



## UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE, UNE PROXIMITÉ AU QUOTIDIEN





Said BELBACHIR 06 76 40 68 44

Directeur Commercial Réseaux





Abdel CHABANE 06 24 26 71 98

Directeur Commercial Adjoint Réseaux



**Bertrand CONCHON** 07 78 13 19 79

Directeur Commercial Adjoint CGPI





**Gauthier DUVAL** 06 79 65 14 51

Responsable Commercial CGPI



**Guillaume TAEK** 06 79 64 57 83

Responsable Animation Réseaux





Olivier LAVERDURE 06 24 94 66 73

Responsable Commercial Réseaux

## Suivez-nous sur les réseaux sociaux





#### AVERTISSEMENT IMPORTANT

Achevé de rédiger le 09/07/2024.

Les équipes sont susceptibles d'évoluer dans le temps.

Cette communication est uniquement destinée au réseau Afer.

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément 92012 - n° TVA intracommunautaire FR. 51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 22, rue Vernier 75017 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 384 940 342. Avant tout investissement dans les fonds présentés dans la communication publicitaire, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglemen-tations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant.

Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées au Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le Document d'Information Clé (DIC) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et

remis à la souscription; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d'Ofi Invest Asset Management. © Freepik – Shutterstock. FA24/0207/11072025

